

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2018

Le 22 novembre 2018, à 18 h 30 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire, Patrick **JACQUES**, sur convocation remise le 15 novembre 2018.

Étaient présents : MM. BLANCHET Marie-Hélène, CHARET Monique, CRETON Bernard, DUBOIS Martine, JACQUES Patrick, PLATEAU Thibaut,

Étaient absents excusés : TOURNIER Gérard (pouvoir à Bernard CRETON), CHARBONNIER Jean-Baptiste (pouvoir à Thibaut PLATEAU)

Était absent non excusé : GLEIZES Emmanuel,

Secrétaire de séance : CHARET Monique

Adoption du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2018

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 30 octobre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2018.

Décision modificative de crédits n°4

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative de crédits n°4 qui se présente comme suit :

6061	Fournitures non stockables	-500,00 €
60623	Alimentation	-200,00 €
60631	Fournitures d'entretien	-127,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	-482,00 €
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-1 309,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	-7 254,00 €
O23	VIREMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	8 563,00 €
231-2	Eglise	8 563,00 €
O21	Prélèvement sur section de fonctionnement	8 563,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** cette décision modificative de crédits.

Finances : Mandatement et engagement des dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget 2019

Monsieur le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité d'engager et de mandater, avant le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de celles prévues au budget de l'année précédente.



Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **donne l'autorisation** de pouvoir engager et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2019, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, tels que repris dans le tableau détaillé ci-dessous :

Chapitres	Budget Primitif 2018	25 % d'autorisation d'engagements avant le vote du budget 2019
2046	10 393,00 €	2 598,25 €
2135	600,00 €	150,00 €
020	9 203,00 €	2 300,75 €
TOTAL	20 190,00 €	5 049,00 €

SDESM : Modification des statuts

Monsieur le Maire indique que le SDESM dans sa séance du 4 octobre dernier a procédé à des modifications des statuts et qu'il appartient aux communes membres d'approuver lesdites modifications.

Celles-ci portent uniquement sur l'article 3.2 – Compétences à la carte, dans lequel ont **été ajoutées les compétences suivantes** :

- Etude et/ou maîtrise d'ouvrage et/ou exploitation pour :
 - o Réseau de chaleur et de froid,
 - o Installation de centrale de production d'énergie d'origine renouvelable et/ou de récupération,
 - o Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- Installation des infrastructures nécessaires à la vidéoprotection (cette compétence ne pourra être exercée que sous réserve d'une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de la Préfecture et de l'obtention par le SDESM de la certification d'installateur de vidéosurveillance (cf. arrêté ministériel du 5 janvier 2011 NOR : IOCD1033809A).

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve** la modification des statuts du SDESM.

Informations et questions diverses

- Cérémonie des Villes et Villages fleuris au château de Blandy les Tours le 21/11/2018 : la commune a été mise à l'honneur et son inscription pour l'obtention de la première fleur sera proposée à la Région d'Ile de France pour 2019.
- Enfouissement des réseaux : Sur la pression du Maire, l'installation des lanternes arrive à son terme. Il reste néanmoins 6 lanternes à installer sur la Grande Rue et 3 sur la rue de la Forte

Pensée. Concernant le coût de la première tranche, il semble qu'il y aura une diminution d'environ 4 400 € par rapport à l'estimation donnée par le SDESM.

- Côté recettes, la subvention d'éclairage public devrait être de 34 996 € au lieu de 32 500 €.
- Eglise : La DRAC a refusé le rétablissement du porche médiéval sur le permis de construire. Un recours sera déposé auprès du Ministre de la Culture. Enfin, il semble que les crédits de la DRAC 2019 sont déjà consommés, ce qui suppose un début des travaux reporté à 2020.
- ORANGE : Le dossier de déclaration préalable de travaux a reçu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

MONTMACHOUX, le 22 novembre 2018.

Le Maire,
Patrick JACQUES

